

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 0060481

ND:102390

Optique Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1438 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Fdouli Ahmed

Date de naissance : 01/01/1951

Adresse : DR LAYAINE BLOC R 00.028 N° 145

CP 220074

Tél. : 06 52 20 974 Total des frais engagés : 1468,70 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Docteur Rajaa RABHI

Neurologue - Explorations

Neurophysiologiques

EEG - EMG

3d. Yacoub Mansour N° 22 Espace El Mansour

2ème Etage N° 19 Maârif Casablanca

Tél. 05 22 25 50 40 - GSM 06 61 09 29 46

Date de consultation : 29/01/2022

Nom et prénom du malade : Fdouli Ahmed Age : 71

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection Neurolégique

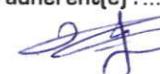
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 1/1/2022

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° M21- 060481

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 1438

Nom de l'adhérent(e) : Fdouli

Total des frais engagés : 1468,70

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Déroulement des Actes
92-010-229	C2		3000H	<p>Docteur Raouf BACHIR</p> <p>Neurologue - Explorations Neurophysiologiques</p> <p>EEG - EMG</p> <p>Dr Yacoub Mansour N° 22 Espace El Mansour</p> <p>2ème Etage N° 19 Maârif - Casablanca</p> <p>Tel: 05 22 25 50 40 - GSM: 06 61 09 29 48</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Docteur en Pharmacie H.M - Casablanca Tél: 05 22 63 64 86 05 22 62 68 34 ICE 0016008720000093 mane, Bloc P N°6 H.M Ain Seba	22.01.22	1168,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VIOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Rajaa RABHI

- Neurologue
- Spécialiste des Maladies du Système Nerveux Central et Périphérique
- Explorations neurophysiologiques
- E.E.G - E.M.G.



الدكتورة رجاء رابحي

- اختصاصية في أمراض الجهاز العصبي والدماغ
- الفحص الكهربائي للدماغ
- الفحص الكهربائي للأعصاب والعضلات

Casablanca, le

22/01/2022

298,00

FDOULI AHMED

50108065

- Madopar 250 mg

1/2 comprimé, matin, midi, à 16h et le soir, 1 mois

568,00

- Keppra 500 mg

1 comprimé matin et soir, 1 mois

83,70

- Deroxat 20 mg

1/2 comprimé, soir, pendant 1 mois

26,00

- Esac 40 mg

1 gélule, matin, pendant 1 mois

8868,70

Docteur Rajaa RABHI
Neurologue - Explorations
Neurophysiologiques

3d. Yacoub Mansour N° 22 Espace El Mansour
2ème Etage N° 19 Maarif - Casablanca
Tél. 05 22 25 50 40 - GSM : 06 61 09 29 48

Pharmacie EL HAY
AITIRHOU DRISS
Docteur en pharmacie
H.M. Casablanca
Tél: 05 22 43 64 86
Fax: 05 22 43 64 87
N° CE: 0016008720000093
BLOC P. N° 6 H.M Ain Sebaa

S.V.

S.V.

S.V.

S.V.

شارع يعقوب المنصور، الرقم 22، فضاء المنصور، الطابق الثاني، الرقم 19، المعابير، الدار البيضاء، المغرب
الهاتف : 00 212 6 61 09 29 48 - المحمول : 00 212 5 22 25 50 40

Bd Yacoub Mansour - N° 22 Espace El Mansour, 2ème étage, N° 19 Maarif - Casablanca - Maroc
Tél.: 00 212 5 22 25 50 40 - GSM : 00 212 6 61 09 29 48
rajaarabhi@gmail.com

ID:648336
GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV:83,70 DH
6 118001 140297

Distribué par Roche S.A. ○
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V.: 298,00 DH
6 118001 050697

ID:647765
GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV:561,00 DH
6 118001 142606

LOT 21011
PER 06/23
PPV 26DH00

26,00